

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 8 novembre 2022

~ ~ ~

Procès-verbal

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la Salle Forum le 8 novembre 2022 au siège de Vienne Condrieu Agglomération, bât Antarès, espace Saint-Germain à Vienne (38), sur la convocation qui leur a été adressée le 19 octobre 2022, par le Président de Vienne Condrieu Agglomération.

**Date de la convocation : 19 octobre 2022**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Quorum : 26**

**Nombre de conseillers assistant à la séance : 47**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON (à partir de 20h15), Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA ; Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILLY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir** : M. Erwann BINET à Mme Dominique ROUX, M. Jacques BOYER à Mme Brigitte PHAM-CUC, Mme Annie DUTRON à Mme Hilda DERMIDJIAN (jusqu'à 20h15), Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, Mme Sophie PORNET à Mme Maryline SILVESTRE.

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas HYVERNAT.

---

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 19h05 par le Président de Vienne Condrieu Agglomération.

Thierry KOVACS : « Avec la convocation de ce jour, vous avez le compte-rendu du dernier conseil communautaire qui s'est tenu le 27 septembre dernier. Est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur ce compte-rendu ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des oppositions à son adoption ? Non participations au vote ? Des abstentions ? Non. Il est adopté. Merci. »

1. **ADMINISTRATION GENERALE** : Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein des instances politiques du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Rhône (PDALHPD)

Thierry KOVACS : « L'Agglomération doit délibérer pour désigner son représentant au sein du comité du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées du Rhône (PDALHPD) dont elle est membre.

Ce comité est piloté par l'Etat et le Conseil Départemental du Rhône.

Après échange au sein du Bureau communautaire, il est proposé de désigner M. Philippe MARION.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non

Pas de demande de votre à bulletin secret ? Non plus.

Je vous propose de procéder à cette désignation.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après accomplissement des formalités réglementaires et en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**DESIGNE** comme représentant de Vienne Condrieu Agglomération au sein des instances politiques du Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées du Rhône (PDALHPD) la personne suivante :

- M. Philippe MARION.

**AUTORISE** Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

2 ADMINISTRATION GENERALE Actualisation des représentants au sein de l'Etablissement Public Ouest Rhône Alpes (EPOA)

Thierry KOVACS : « L'Agglomération a délibéré en juillet 2020 pour désigner ses représentants au sein de l'EPOA dont elle est membre. Je suis actuellement le représentant titulaire et Christophe BOUVIER est suppléant.

Pour des raisons de disponibilité, je souhaite être remplacé par un autre conseiller communautaire.

Après échanges au sein du Bureau, il est proposé de désigner Luc THOMAS, Vice-Président en charge l'aménagement et de la planification, comme titulaire, Christophe BOUVIER restant suppléant.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non

Pas de demande de votre à bulletin secret ? Non plus.

Je vous propose de procéder à cette désignation.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après accomplissement des formalités réglementaires et en avoir délibéré **A L'UNANIMITE** :

**DESIGNE** comme membres au conseil d'administration d'EPOA les personnes suivantes :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
- Luc THOMAS (en remplacement de Thierry KOVACS)	- Christophe BOUVIER (pas de changement)

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

3 FINANCES : Décision modificative n°4 - Budget de l'exercice 2022 (*Un exemplaire de l'état comptable est consultable au service des Finances*)

Christophe BOUVIER : « Comme souvent en fin d'année, il apparaît nécessaire d'ajuster les crédits prévus au budget primitif en fonction du degré d'avancement des actions.

Dans le budget principal, il convient notamment de compléter les crédits de la formation et de régulariser les inscriptions budgétaires relatives à l'attribution de compensation et à la taxe de séjour. Au total, ce sont 68 000 € de crédits supplémentaires que je vous propose d'affecter à la section de fonctionnement, en dépenses comme en recettes. En investissement, la présente décision modificative se limite à des redéploiements de crédits entre opérations, pour un montant global de 465 000 €. Elle permet ainsi d'inscrire au budget le parking provisoire de l'espace Saint-Germain et le renouvellement d'une pompe CNR, entre autres.

Dans le budget annexe des transports, il faut faire face à des révisions de prix plus élevées que prévu dans le cadre de la DSP. C'est la conséquence directe des hausses considérables que subissent certains indices composant les formules de révision. Je vous propose donc d'inscrire une provision de 490 000 € en dépenses de fonctionnement, qui ne peut être financée que par une diminution du virement à la section d'investissement. Celle-ci se trouve ainsi réduite de 166 000 € en dépenses et en recettes, mais cela ne remet pas en cause les projets 2022.

Dans les autres budgets concernés, le total des dépenses et recettes inscrits au budget primitif n'est pas modifié, puisqu'il s'agit uniquement de redéployer des crédits. Les montants en jeu s'élèvent à 14 900 € en fonctionnement dans le budget annexe de la base de loisirs de Condrieu et à 60 000 € en investissement dans le budget annexe de l'assainissement.

Je vous propose d'approuver cette décision modificative n°4, qui ne bouleverse pas l'économie générale des budgets sur lesquels elle porte. ».

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? 2. Des non-participations au vote ? Adopté à la majorité je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré **A LA MAJORITE (2 abstentions : Erwann BINET, Dominique ROUX) :**

**APPROUVE** la décision modificative n°4 du budget de l'exercice 2022, portant sur le budget principal et les budgets annexes des transports, de la base de loisirs de Condrieu et de l'assainissement.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

#### 4 FINANCES : Budget : actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement

Christophe BOUVIER : « Cette délibération présente un caractère technique car elle ne fait que transcrire, dans les opérations faisant l'objet d'une AP/CP, les décisions prises lors des deux dernières décisions modificatives.

Comme vous pouvez le voir dans le rapport, le budget principal est concerné, ainsi que les budgets annexes des transports et de l'assainissement.

L'actualisation ne porte dans la plupart des cas que sur les crédits de paiement de l'exercice 2022, le plus souvent à la baisse. La seule autorisation de programme modifiée est celle des travaux sur les réseaux d'assainissement 2019-2022 (+ 3 000 €).

Cette délibération est aussi l'occasion de clôturer plusieurs opérations.

Dans le budget principal, les travaux relatifs aux eaux pluviales 2019-2022, les travaux relatifs aux rivières et au ruissellement 2019-2022 et la Maison du festival 2019-2022.

Dans le budget assainissement : le raccordement des Côtes d'Arey à la STEP Vienne Sud 2019-2022.

Je vous propose d'approuver cette mise à jour de nos opérations en AP/CP, dont le détail figure dans le tableau annexé.

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement telle que décrite dans l'état annexé.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

5 FINANCES : Participation au financement des centres de vaccination

Christophe BOUVIER : « Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID 19, deux centres de vaccination ont été ouverts sur le territoire de l'Agglo pendant environ un an, entre début 2021 et début 2022. L'un était situé espace Saint-Germain à Vienne, d'abord au Manège puis dans le bâtiment Ellipse, l'autre à Condrieu, salle de l'Arbuel.

Ces équipements étaient accessibles aux habitants de toutes les communes, mais ce sont les communes d'implantation qui en ont supporté les charges. Dans un objectif de solidarité communautaire, le Bureau a souhaité mutualiser ces charges de centralité en posant le principe d'une participation de Vienne Condrieu Agglomération à hauteur de la moitié du coût net de chaque centre de vaccination.

Les bilans financiers transmis par les communes font apparaître les restes à charge suivants, une fois déduites les subventions de l'Agence régionale de santé, de la région Auvergne Rhône-Alpes et du département du Rhône :

- 110 363,77 € pour la commune de Vienne,
- 5 360,00 € pour la commune de Condrieu.

Sachant que l'Agglo a elle-même engagé des dépenses au titre du centre de vaccination de Vienne pour un montant net de 12 533,23 €, il vous est proposé d'approuver le versement d'une participation de 48 915,27 € à la commune de Vienne et de 2 680,00 € à la commune de Condrieu.

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE** :

**DECIDE** de verser une participation de 48 915,27 € à la commune de Vienne au titre des frais qu'elle a engagés pour le centre de vaccination implanté à l'Espace Saint Germain de février 2021 à mars 2022.

**DECIDE** de verser une participation de 2 680,00 € à la commune de Condrieu au titre des frais qu'elle a engagés pour le centre de vaccination implanté salle de l'Arbuel de mars 2021 à février 2022.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

6 JAZZ A VIENNE : Rapport d'activités Jazz à Vienne 2021-2022

Thierry KOVACS : « Jazz à Vienne est tenu de présenter un rapport d'activités annuel, basé sur un calendrier culturel (de septembre à septembre). Il vous est donc présenté le rapport d'activités de septembre 2021 à août 2022, comprenant l'édition 2022 du festival.

Après deux années incomplètes, 2022 a signifié le retour d'un "vrai" Jazz à Vienne avec bien sûr le Théâtre Antique mais aussi le grand retour de Cybèle, qui a montré toute son importance pour l'ambiance festival.

L'impatience était également très forte du côté des équipes du festival et beaucoup de choses nouvelles ont été proposées à l'occasion de cette 41ème édition :

- A Cybèle encore avec une refonte de l'offre de restauration faisant la part belle aux produits et professionnels locaux, le tout en zéro déchet ;

- Dans toute la ville avec des concerts dans près de 40 lieux différents (rues et places, églises et musées, ...) et des actions visant à habiller la ville, grâce à de nombreuses associations du territoire ;
- Le guide Michelin une grande première et la journée marathon.

Je n'oublie pas aussi la proposition de fontaines à eau évitant ainsi la production de 35 000 bouteilles plastique. C'est des bouteilles plastiques en moins mais également des recettes en moins, à 2€ 2,50€ le prix de la bouteille d'eau, mais c'est une très bonne chose dans l'engagement de ce festival au profit du climat.

C'était également l'occasion pour les festivaliers de voter pour le nom de l'eau qui s'appelle désormais « Aqua Vienna ».

Ce fut une édition aboutie, qui nous a rappelé combien les deux années précédentes étaient frustrantes.

Avec 210 000 festivaliers, Jazz à Vienne reste l'évènement culturel le plus important de la Région Auvergne - Rhône-Alpes et tient son niveau, ce qui n'est pas forcément le cas de tous les festivals et il fait partie des 5 plus grands festivals en France toute esthétique confondue.

Cela démontre que le fond est solide, à la vue de l'actualité où des festivals comme Musilac, Aluna et Péruges ont été mis en difficulté.

Solidité grâce à une histoire de plus de 40 ans et une capacité à la fois de renouvellement et de fidélité aux valeurs fondamentales de Jazz à Vienne.

Pour autant, rien n'est acquis et chaque année reste un défi. Nous pouvons donc nous tourner vers 2023. Et je remercie son Directeur, Samuel RIBLIER, et ses équipes.

Nous vous rappelons le lancement de cette édition 2023 qui aura lieu le mardi 16 novembre à la salle du Manège avec la présentation de l'affiche et des premiers noms de la programmation.

Pour l'instant, je vous propose de prendre acte du rapport d'activités 2021-2022.

Est-ce qu'il y a des questions ? des interventions ? oui Max KECHICHIAN.

Max KECHICHIAN : « Ce n'est pas un questionnement, je veux juste vous dire que lors d'un voyage au Portugal quand j'ai dit que je venais de Vienne, l'hôtelier à tout de suite su où c'était grâce au festival de jazz qu'il connaissait. ».

Dominique ROUX : « Concernant le festival de jazz, on sait qu'il y a beaucoup de festivals annulés ou reportés compte tenu des Jeux Olympiques, est-ce qu'on sait quelque chose pour le festival à Vienne ? »

Thierry KOVACS : « Il y a un sujet mais on parle de l'édition 2024, donc l'édition 2023 va se passer normalement. Samuel RIBLIER nous a fait un compte-rendu de la rencontre entre la Ministre et les principaux responsables des festivals. Le milieu culturel est totalement en émoi devant cette décision : « Vous devez décaler voir annuler les festivals car les forces de sécurité seront mobilisées par les Jeux Olympiques. ». Le monde culturel a rappelé quand même que les gens qui vont venir assister aux rencontres sportives des Jeux Olympiques, ont aussi le droit d'assister à d'autres moments notamment culturels.

C'est dramatique que dans ce pays on en soit réduit à ne pas pouvoir organiser 2 évènements en même temps, tellement on a baissé la voilure sur cette dimension, il y a un véritable émoi.

Ce que l'on sait, c'est qu'il y a plusieurs périodes. La période avant les Jeux Olympiques, la période pendant les Jeux Olympiques, et même la période entre les Jeux Olympiques et paralympiques, et la période des Jeux Paralympiques. Visiblement pour la période en amont des Jeux Olympiques, c'est une discussion à avoir avec le Préfet.

On peut estimer quand même que le festival de jazz a un public relativement calme qui ne demande pas des moyens de sécurité comme d'autres festivals en France. En règle générale on le gère presque en interne, on a eu le dispositif Sentinelle ces dernières années mais pas cette année.

J'ai insisté auprès du Préfet de Région et du Préfet de l'Isère sur l'importance quand même de mettre en place des moyens de sécurité, le risque d'attentat étant toujours présent dans notre pays.

Le dispositif Sentinelle qui intervient dans la rue, hors festival, comme les forces de police puisque le festival, pour le théâtre antique, a son propre service de sécurité.

Pour l'instant c'est trop tôt, mais pour ce qui est du festival de jazz, on peut espérer qu'on puisse l'organiser. Mais on reste solidaire de l'ensemble du monde culturel qui vit, bien évidemment, très mal cette mesure.

D'autres questions ? interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** du rapport d'activités de Jazz à Vienne joint à la présente.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

- 7 POLITIQUES TERRITORIALES : Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) : Avenant et convention financière 2022 du CRTE

Thierry KOVACS : « Comme vous le savez, l'Etat a mis en place les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) en 2021, dans l'objectif de faciliter et d'accélérer la relance et la transition écologique sur les territoires. Ces contrats doivent également rassembler les différents dispositifs et programmes d'aides de l'Etat.

Le CRTE de Vienne Condrieu Agglomération a été signé le 14 septembre 2021.

Il convient à présent de l'actualiser en ajoutant le Contrat de Relance du logement aux dispositifs couverts par le CRTE, et de préciser les projets accompagnés et les financements accordés en 2022.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 et la convention financière 2022 du CRTE.

A savoir que les subventions sont en diminution.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'avenant n°1 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique joint en annexe.

**APPROUVE** la Convention financière 2022.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

- 8 POLITIQUES TERRITORIALES : Evaluation des politiques publiques : Bilan d'évaluation 2021

Thierry KOVACS : « Un moment important, c'est une première et je voudrais remercier Christian PETREQUIN et Claudine PERROT-BERTON ainsi que les services et Karine LEBORGN car c'est un énorme travail qui a été fait. »

Christian PETREQUIN : « Suite à l'installation du nouvel exécutif, l'Agglo a décidé de créer une délégation à l'Evaluation des politiques publiques pour le mandat 2020-2026. Il s'agit d'être en capacité de rendre compte, pour chacune des politiques de l'Agglomération, du suivi et de l'atteinte des objectifs fixés.

Il a été décidé entre autres :

- De s'assurer que les objectifs de chacune des stratégies disposent bien d'indicateurs d'évaluation pertinents ;

- De systématiser l'identification et la création des indicateurs d'évaluation pour chaque nouveau programme, plan ou schéma, lors de la phase d'élaboration et d'écriture ;
- D'actualiser et suivre chacun des indicateurs retenus pour les présenter notamment au sein des commissions ;
- De rendre compte des résultats de l'évaluation et d'éditer tous les ans un rapport présentant l'avancement du Projet d'Agglomération et des stratégies de la collectivité : le bilan annuel d'évaluation.

Après dix-huit mois de travail, je suis ravi de vous présenter notre premier Bilan annuel d'évaluation des 32 politiques publiques de Vienne Condrieu Agglomération pour l'année 2021. Ce document s'adresse aux élus, services et au grand public. Il a vocation à rendre compte simplement et de manière synthétique, du suivi des objectifs stratégiques de l'Agglo pour chacune des compétences portées.

Le bilan d'évaluation présente les résultats quantitatifs d'une centaine d'indicateurs sélectionnés parmi les 525 critères d'évaluation en notre possession dans le logiciel IVOIRE.

Cette première édition a nécessité un gros travail des services que je remercie.

Si ce premier millésime est encore perfectible, il marque la volonté de mieux travailler sur l'évaluation de nos actions.

A partir de cette création, il sera procédé à sa mise à jour et à son amélioration chaque année, en associant le Conseil de Développement. Je vous invite d'ailleurs à prendre connaissance de l'annexe jointe dont les sujets ont demandé une forte implication avec 8 séances de travail.

A l'issue de vos remarques et questions, je vous propose que nous en prenions acte. »

Thierry KOVACS : « A un moment où l'argent public est rare, il nous faut donner à voir sur l'efficacité de nos politiques, et pour donner à voir l'efficacité de nos politiques, il faut retenir un certain nombre de critères comme par exemple les pistes cyclables, combien de kilomètres on en a fait, et d'avoir des éléments qui soient objectifs, factuels et qui sont non contestables afin de démontrer ce que nous faisons.

C'est un premier document. Dans le temps, certains diront peut-être que cette politique là on pourrait l'évaluer avec un indicateur que l'on n'a pas retenu, c'est possible.

En tout cas, nous sommes la première communauté d'agglomération à avoir mis en place une évaluation de l'ensemble des dispositifs de notre politique par des critères qui sont faciles à regarder et à appréhender.

Bien évidemment chacun ne va pas aller regarder tous les critères d'évaluation et mesurer toutes les politiques mais pour les sujets qui intéressent les membres d'une commission, ils peuvent aller voir les critères d'évaluation par délégation. Pour les citoyens qui s'intéressent à tel ou tel sujet, pour savoir si on est efficace par exemple en matière d'évolution des aménagements des modes actifs, on voit les kilomètres, les répartitions entre les pistes cyclables et les bandes cyclables et l'évolution dans le temps.

Cela nous permet de voir si les moyens qu'on consacre à nos politiques portent ou non leurs fruits. Ce qui nous permettra à la fin de réinterroger nos dispositifs pour savoir s'il y a lieu de les reconduire ou s'ils n'ont pas produit d'effet ; par exemple si l'installation de l'agriculture sur notre territoire n'aboutit pas, avec tous les dispositifs mis en œuvre par Frédéric BELMONTE, c'est que nos dispositifs ne sont pas bons et qu'il faut les revoir.

C'est toute l'ambition de ce document. Donc merci Christian PETREQUIN et merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué car ça été un important travail des services qui sont soulagés de l'avoir fini.

Est-ce qu'il y a des questions ? oui Guy MARTINET. »

Guy MARTINET : « Il y a un truc en trop car je vois au fond de la photo de Vienne : les 2 cheminées de la centrale thermique qui sont tombées le 2 juin 2007. »

Thierry KOVACS : « C'est collector ! C'est le seul fonds photo qu'on a à la COM ? Bien vu ! Oui Alain ORENGIA. »

Alain ORENGIA : « Juste une remarque mais tout d'abord bravo pour ce document. J'aurais juste aimé que sur la première page, sur la gestion des déchets, qu'il soit rappelé les objectifs auxquels on doit tendre, qui est un objectif réglementaire pour voir où on se situe par rapport à cette réglementation. »

Claudine PERROT-BERTON : « On le trouve dans le rapport d'activité. »

Thierry KOVACS : « Je trouve que l'idée qui est proposée est intéressante, mais il ne faut pas qu'on surcharge quand on sait que l'on a un objectif de tendre vers x kilos par habitants par an. On enrichira la version puisque chaque année, on fera ce rapport d'évaluation et on pourra enrichir quand il y aura des critères fixés par le SRADDET ou la loi, pour voir si on est sur la bonne tendance ou pas. »

Christian PETREQUIN : « Si je peux me permettre c'est une première donc c'est voué à évoluer et j'espère dans le bon sens. »

Frédéric BELMONTE : « Président vous avez parlé de l'agriculture, on peut souligner qu'on est encore attractif puisqu'on installe et on transmet. Donc ça ce sont des éléments positifs. On ne prend pas de foncier agricole, voir la page 21.

Et dernièrement on enregistre encore des installations pour une production de céréales et qui va faire ses pâtes sur notre territoire et également une exploitation de cochons sur la commune Les Haies. Nous demeurons attractifs pour le côté agricole et on peut s'en féliciter. »

Thierry KOVACS : « Si on regarde cette page elle est extrêmement intéressante, par exemple sur les hectares classés on parle de consommation agricole, sur notre territoire on voit qu'on était à 18 000 ha de zones classées agricoles dans nos documents d'urbanisme 2019 et qu'on est passé à 22 551 ha en 2021. Cela montre que le travail que nous faisons pour protéger les terres agricoles et favoriser l'installation porte ses fruits.

Quand on voit qu'on a 25 personnes qui se sont installées en agriculture entre 2019 et 2021, et 6 transmissions qui ont été réalisées, ça donne à voir en un seul coup d'œil si les choses vont dans le bon sens ou pas. C'est vraiment l'objectif de ce document. »

Nicolas HYVERNAT : « Je veux juste rajouter des félicitations aux service communication car le document est très bien fait, très ludique et je pense que du coup il va être lu. Brigitte CARUANA n'est pas là ce soir mais je sais que ça lui sera transmis et qu'elle le transmettra à son tour à son équipe. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté à la majorité je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE :**

**PREND ACTE** du Bilan d'évaluation 2021 de l'Agglo.

- 9 TOURISME : Prolongation de la délégation de service public pour l'exploitation de la base de loisirs de « Condrieu » (avenant n°4)

Christian BOREL : « Je vous rappelle que le contrat de DSP pour l'exploitation de la base de loisirs de Condrieu arrive à échéance le 30 novembre 2022 et que nous avons, lors du dernier conseil communautaire, déclaré sans suite la consultation lancée pour l'attribution d'une nouvelle DSP d'une durée de 8 ans pour motif d'intérêt général lié à l'insécurité de la qualité de l'eau.

Comme vous le savez, le plan d'eau est confronté au phénomène d'apparition d'algues (cyanobactéries) dont la concentration peut interdire tout ou partie des activités aquatiques et par conséquent remettre en cause l'une des activités principales de la DSP. Et à ce jour, il n'a pas été encore identifié de solutions sûres et pérennes pour améliorer structurellement le profil du plan d'eau et sa fragilité quant au phénomène des cyanobactéries.

Il est donc proposé de prolonger la DSP en cours pour deux saisons supplémentaires : 2023 et 2024.

Cette prolongation permettra à l'Agglo :

1/ D'avancer sur le sujet de la qualité du plan d'eau avec la CNR. Une étude de faisabilité pour le dragage du site est en cours.

2/ De se positionner sur les nouveaux investissements imaginés sur ce site et de les intégrer à une future DSP. A ce propos, je vous informe que les services de l'Etat ont informé ne pas soumettre le projet de requalification de la base à évaluation environnementale. Ce qui est une bonne nouvelle pour la poursuite de ce projet.

3/ Enfin, cette prolongation permettra de mener à bien le renouvellement d'une nouvelle DSP pour un début des prestations en 2025.

Dans le cadre de cette prolongation, il est également proposé d'actualiser le contrat actuel dont les principaux points sont énoncés dans la délibération et détaillés dans l'avenant que je vous propose d'adopter.

Il s'agit essentiellement de faire correspondre l'accès payant et le service de baignade surveillée.

D'autre part, les annexes tarifs et compte d'exploitation sont actualisées pour tenir compte des prix pratiqués et de la prolongation du contrat.

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°4 joint à la convention de délégation du service public pour l'exploitation de la base de loisirs « de Condrieu » conclue le 30 novembre 2016. La présente convention sera ainsi prolongée pour une durée de 2 ans et 1 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

#### 10 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Principes de mise en place des baux à construction

Martine FAÏTA : « Cette délibération faite suite aux nombreux échanges que nous avons eu, notamment en bureau communautaire sur une approche nouvelle en matière de foncier économique.

L'objectif de cette démarche est de garder sur le temps long la maîtrise du devenir des sites économiques, dans un contexte de pénurie du foncier.

Il s'agit d'une délibération affirmant les principes que nous avons validés en bureau communautaire, et que je rappelle ici :

- la systématisation du recours au bail à construction,
- un bail d'une durée de 99 ans,
- un loyer versé en une fois à la signature du bail,
- une valeur équivalente au prix de cession,

Ces modalités financières se rapprochent de l'acquisition pour conserver une continuité dans le dialogue avec les entreprises. »

Thierry KOVACS : « C'est une délibération imminemment importante car la question du foncier va être de plus en plus importante à l'avenir, notamment avec la zéro artificialisation nette. Et si on s'était doté de ces dispositifs il y a un certain nombre de décennies, nous n'aurions pas à déplorer autant de friches industrielles sur notre territoire et aujourd'hui ce sont de vraies verrues dans le paysage urbain avec des charges importantes pour les collectivités pour les traiter.

C'est un choix qui est dans l'air du temps et on voit que ça marche.

La CNR qui est sur ce registre mais qui n'est pas sur cette même durée, n'a aucune difficulté à trouver des entreprises qui investissent pour sa zone d'activité sur Saint Romain en Gal et Loire sur Rhône. Et l'avantage sur ce site par exemple, comme aujourd'hui on veut privilégier l'intermodalité, que l'arrivée des marchandises et le départ des produits soit par le fleuve ou par le rail. Quand une entreprise qui s'est installée depuis des années et

qui n'utilise aucun de ces moyens, on a la possibilité de lui dire que c'est terminé et qu'on va recevoir maintenant une entreprise qui utilise ces modes alternatifs au « tout camion ».

On a donc un meilleur contrôle et un meilleur choix des entreprises qui s'implantent sur notre territoire avec des règles que nous voulons leur fixer, tout en laissant la liberté économique de s'exercer. Donc merci à tous ceux qui ont travaillé sur ce projet. »

Martine FAÏTA : « Une bonne nouvelle aussi sur la commune de Trèves. On pouvait se poser la question de ces baux à construction sur les 99 ans sur des petites parcelles, à Trèves il y a 3 entreprises qui sont intéressées par l'implantation et sur les 3 il y a 2 entreprises qui acceptent tout à fait le bail à construction à 99 ans. »

Annick GUICHARD : « J'avais, il est vrai des craintes, mais c'est en bonne voie. »

Thierry KOVACS : « Nous avons tous des craintes sur cette zone et nous sommes tous rassurés. Comme quoi un panneau ça fait beaucoup.

C'était un engagement de la fusion, il y avait ce projet qui était pensé par la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et quand nous avons décidé de nous marier, dans le pot, il y avait effectivement le fait de ne pas abandonner ce projet d'aménagement de cette zone d'activité. Ça a pris un peu de temps mais cette fois on y est et on voit que ça prend. On arrive au 50% et on va y aller. Mais ça n'a pas été un long fleuve tranquille »

D'autres questions ? Interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** la mise en œuvre des baux à construction sur le foncier économique de la l'Agglo, ainsi que les principes d'application.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

11 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Approbation de l'acquisition par l'EPORA de la propriété située 548 route de Givors à CHASSE-SUR-RHONE

Martine FAÏTA : « Vous le savez, nous en avons déjà parlé plusieurs fois, la rareté du foncier économique sur notre territoire est une réalité. S'ajoute à cela, le vieillissement des zones d'activités qui perdent en qualité, nuisant ainsi à l'image et à l'attractivité du territoire.

Il devient nécessaire de réinvestir les zones industrielles existantes grâce à une politique foncière active. Ces acquisitions doivent permettre de retrouver du foncier économique dans des secteurs à enjeux, c'est ce qu'on fait d'ailleurs sur la commune de Chasse sur Rhône.

Une DIA a été déposée en mairie de Chasse-sur-Rhône concernant la cession d'une maison située dans la zone industrielle de Chasse. Pour répondre à l'objectif de maîtriser le foncier économique, il est proposé de solliciter EPORA pour acquérir ce bien, d'autant que ce bien se situe à l'entrée d'une grosse entreprise NOVASEP, c'est donc intéressant.

Christophe BOUVIER : « Tout d'abord je veux remercier, au nom de la commune, que l'Agglo puisse exercer le droit de préemption dans la zone industrielle. On est également soumis au risque de PPRT dans ce secteur-là. On a mené, il y a quelques mois, une action avec SOLIHA pour créer des sas de confinement donc le fait de pouvoir sortir ces maisons-là du parc d'habitation, c'est aussi moins de risques et moins de soucis pour la population. Ils se trouvaient en difficulté pour les vendre quand ils sont vraiment aux portes de l'entreprise, donc je pense que c'est une bonne chose qu'on puisse continuer.

On a repéré d'autres maisons dans la zone et au prix du foncier économique, surtout avec un bail à construction derrière, l'opération est très favorable pour l'agglomération donc encore merci. »

Martine FAÏTA : « C'est vrai que dans les années 70-80, il y avait un mélange d'industries et de maisons, mais aujourd'hui ces maisons sont vieillissantes, les personnes les vendent et il faut en profiter pour les racheter et quelles soient à vocation économique. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'acquisition par l'EPORA de la propriété située 548 route de Givors à CHASSE-SUR-RHONE constituée des parcelles cadastrées AB n°202 et AB n°217 moyennant le prix de vente de 180 000 €.

**APPROUVE** la rétrocession du bien précité, objet de la présente délibération par l'EPORA, à l'Agglomération, aux conditions prévues dans la convention opérationnelle n° 0B091.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

12 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Vienne Condrieu Agglomération

Martine FAÏTA : « Cette délibération est très administrative. Pour pouvoir octroyer des aides aux entreprises ou aux structures qui accompagnent la création d'entreprise, l'Agglo signe une convention avec la Région, chef de file en matière de développement économique.

La Région a voté un nouveau Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) en juin dernier, qui suppose de voter une nouvelle convention avec l'Agglo, dont le contenu n'a pas évolué. Nous, au niveau de l'agglomération, on suit simplement la convention de la Région et ça n'a rien changé à nos attributions.

Thierry KOVACS : « Mais ça permet d'aller chercher des aides de la Région pour financer du commerce, des entreprises et du tourisme. »

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Vienne Condrieu Agglomération

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

13 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Commerce - Convention entre la Région, Vienne Condrieu Agglomération et les communes membres de l'intercommunalité, relative à l'aide « Financer l'investissement de mon commerce de proximité »

Fabien KRAEHN : « Cette délibération est la suite de celle présentée par Martine.

Suite au vote du nouveau Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) par la Région en juin dernier, il nous faut signer une nouvelle convention relative aux aides directes aux commerces.

La nouveauté, qui simplifie les choses, c'est que désormais nous n'avons plus qu'une seule convention entre la Région, l'Agglo et les communes. Auparavant, il existait une convention Région - Agglo et des conventions Région - Communes.

Le dispositif en lui-même ne change pas. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises entre la Commune, Vienne Condrieu Agglomération et la Région Auvergne Rhône-Alpes.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

14 COHESION SOCIALE : Gens du Voyage - Actualisation des règlements intérieurs des aires d'accueil des gens du voyage

Christophe CHARLES : « Nous nous apprêtons à délibérer sur les nouveaux règlements intérieurs des aires d'accueil des gens du voyage. L'agglomération compte deux aires d'accueil situées à Chasse-sur-Rhône (52 places) et à Pont-Evêque (14 places). L'aire de grand passage de Vienne n'est pas concernée par cette révision.

Nous avons délibéré en janvier 2021 pour mettre en place de nouveaux règlements intérieurs, de manière à les mettre en conformité avec un Décret paru fin 2019 qui édictait de nouvelles modalités d'accueil sur les aires.

Il s'agit aujourd'hui de venir préciser les modalités d'accueil, en stipulant dans les règlements les jours d'ouverture, en plus des plages horaires qui étaient déjà indiquées.

Il s'agit également de prendre en compte l'augmentation du coût de l'électricité en réhaussant le tarif facturé aux usagers, à 0,18€/Kwh.

En plus de ces ajustements, le montant du dépôt de garantie est modifié de manière à correspondre à un mois de droit d'emplacement (90€), conformément au Décret N° 2019-1478. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'adoption des règlements intérieurs des aires d'accueil des gens du voyage de Chasse-sur-Rhône et Pont-Evêque, qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

15 COHESION SOCIALE : Approbation du choix du Délégué et autorisation donnée au Président de signer le contrat de délégation de service public de gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Christophe CHARLES : « Nous nous apprêtons à délibérer sur la nouvelle Délégation de service public relative à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, pour la période 2023-2027, et notamment sur le contrat qui nous liera au gestionnaire pendant 5 ans.

Dans le cadre de l'appel d'offres que nous avons lancé en 2022, nous avons reçu une seule offre, déposée par le gestionnaire actuel des aires, la société Régiss'Aire.

Dans le cadre de l'analyse, nous avons constaté une augmentation importante du coût de la délégation. Ainsi, plusieurs négociations ont été menées de manière à réduire autant que faire se peut la progression des coûts.

La première offre de la société Régiss'Aire portait le montant de la participation nette de l'Agglo à 378 K€ TTC en 2023 (soit +125 000€ par rapport à 2022), avec une augmentation de 15 K€ les années suivantes.

Après négociation, nous arrivons à une participation nette de l'Agglo en 2023 de 320K€ TTC, soit +67 600 € par rapport à 2022.

Ainsi, l'offre finale s'élève à 2 034 000€ TTC pour la durée de la DSP. Etant donné que nous allons bénéficier de l'aide de l'Etat (ALT2) que nous reversera le gestionnaire, estimée à 50 000€/an, cela représentera un coût net pour l'Agglo de 1 784 000€ TTC sur les 5 années de la DSP.

Le résultat a été obtenu par des compromis sur la prestation, telle que la diminution des plages d'astreinte sur l'aire de grand passage. La diminution du prix a été calibrée de manière à conserver une qualité de gestion des aires d'accueil et de répondre aux exigences du service public.

A cette heure, il n'y a plus de marge de négociation. Nous sommes allés au bout de ce qu'il était possible d'obtenir dans la négociation sans nuire à la sécurité du site.

Il en ressort que l'offre finale remise par REGISS'AIRE constitue l'offre économiquement la plus avantageuse pour l'Agglomération conformément aux critères de sélection des offres, valeur technique de l'offre et qualité de la gestion du service rendu à l'utilisateur, équilibre et proposition financière de l'offre et leur pondération.

Je tiens également à remercier les services, Cécile PICOT et Claude BOUR qui nous a accompagné dans la négociation afin d'arriver à cette offre. »

Thierry KOVACS : « En espérant que les choses se passent bien et que celui qui répond aujourd'hui aille jusqu'au bout et qu'il y réponde dans les années qui viennent. C'est un vrai sujet de préoccupation car le traiter nous même en régie me semble difficilement envisageable. Monsieur BOUR n'est pas candidat en tout cas. »

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le choix de la société REGISS'AIRE, sur la base de son offre, comme délégataire du service public de gestion des aires d'accueil des gens du voyage pour une durée de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**APPROUVE** le contrat de délégation du service public et ses annexes ;

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de délégation de service public avec la société REGISS'AIRE et toutes pièces afférentes à cette affaire.

- 16 COHESION SOCIALE : Avenant de prolongation de la convention locale d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Chasse-sur-Rhône et Pont-Evêque - patrimoine d'Alpes Isère Habitat

Christophe CHARLES : « En vertu de l'article 1388 bis du code général des impôts, des actions sont mises en place par les bailleurs sociaux pour l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de service dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), en contrepartie d'un abattement de 30% de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB).

Sur notre territoire, une convention a été signée en 2016 pour encadrer la mise en œuvre de cet abattement. Des rencontres sont organisées chaque année entre l'Etat, les communes concernées, l'Agglo et les bailleurs pour échanger sur les actions à mettre en œuvre dans les quartiers.

La convention TFPB a été prolongée à plusieurs reprises de manière à s'aligner sur la durée de mise en œuvre du contrat de Ville.

Le contrat de ville ayant été récemment prorogé pour l'année 2023, il s'agit aujourd'hui de prolonger la convention relative au patrimoine d'Alpes Isère Habitat dans les QPV de Chasse-sur-Rhône et Pont-Evêque, pour qu'elle couvre elle aussi l'année 2023.

Une délibération similaire sera prise au conseil communautaire du mois de décembre, pour prolonger la convention TFPB relative au patrimoine d'Advivo sur les QPV de Vienne et Pont-Evêque. Advivo, le bailleur historique du territoire viennois. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'avenant n°3 de prorogation de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB signée avec l'Etat, le bailleur social Alpes Isère Habitat et les communes de Pont-Evêque et Chasse-sur-Rhône,

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les deux présents avenants ainsi que tous documents afférents à la présente délibération.

17 COHESION SOCIALE : Versement de subventions aux collèges pour l'année scolaire 2022-2023

Philippe MARION : « Chaque année, l'Agglo verse une subvention aux 5 collèges publics de son territoire.

Ce soutien est dédié à des « actions en direction des familles qui peuvent rencontrer des difficultés financières » et peut permettre de « favoriser des projets jugés particulièrement intéressants ».

Un bilan de l'utilisation effective est réalisé en fin d'année scolaire.

En 2021-2022, cette subvention a notamment permis la réalisation de sorties culturelles et autres projets pédagogiques.

Cette subvention, d'un montant global de 11 000 € est répartie entre les 5 collèges publics du territoire en fonction du nombre d'élèves inscrits lors de la rentrée scolaire 2022-2023.

Etablissements scolaires	Nombre d'élèves (année scolaire 2022-2023)	Subvention accordée
Collège de l'Isle	645	2 172€
Collège G. Brassens	459	1 545€
Collège Ponsard	723	2 434€
Collège C. & G. Grange	858	2 889€
Collège le Bassenon	582	1 960€
<b>Total</b>	<b>3 267</b>	<b>11 000€</b>

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 11 000 € aux collèges publics du territoire de Vienne Condrieu Agglomération, selon la répartition suivante :

Etablissements scolaires	Nombre d'élèves (année scolaire 2022-2023)	Subvention accordée
Collège de l'Isle	645	2 172€
Collège G. Brassens	459	1 545€
Collège Ponsard	723	2 434€
Collège C. & G. Grange	858	2 889€
Collège le Bassenon	582	1 960€
<b>Total</b>	<b>3 267</b>	<b>11 000€</b>

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

- 18 COHESION SOCIALE : Programme de Réussite Educative : Convention pour le financement des Parcours de Réussite Educative hors quartiers Politique de la Ville entre Vienne Condrieu Agglomération et la commune de Chasse-sur-Rhône

Philippe MARION : « La commune de Chasse sur Rhône a choisi de financer, depuis l'année 2017, des parcours pour des enfants et les jeunes résidant hors quartiers politique de la ville dans le cadre du Programme de Réussite Educative.

L'Agglo met à disposition l'ingénierie du PRE, la Ville de Chasse sur Rhône met à disposition un référent de parcours et finance les actions nécessaires.

Il est proposé aujourd'hui de prolonger cette collaboration sur l'année 2023.

Une convention est établie pour définir les engagements et les responsabilités de chacune des parties ainsi que les modalités financières.

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la convention avec la commune de Chasse-sur-Rhône pour le financement par la commune des Parcours de Réussite Educative hors quartiers Politique de la Ville.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

- 19 COHESION SOCIALE : Emploi Insertion : Convention triennale 2023-2025 Ecole de la Deuxième Chance (E2C)

Charles TODARO : « L'Ecole de la Deuxième Chance s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans qualification et rencontrant des difficultés dans la maîtrise des savoirs de bases que sont la lecture, l'écriture, le calcul et l'utilisation du numérique.

L'E2C propose à la fois une pédagogie individualisée permettant à chacun de progresser en fonction de ses objectifs propres et un accompagnement socio professionnel.

Le parcours proposé se réalise en alternance alliant période en entreprise et activités sur le site de l'E2C.

Les jeunes développent des compétences tout au long de leur parcours, celles-ci étant valorisées par une attestation de compétence. Suite au parcours au sein de l'E2C d'une durée moyenne de 9 mois, les jeunes bénéficient d'un suivi d'un an qui leur permet de finaliser leurs projets d'insertion ou de consolider leurs situations. A l'issue, les jeunes accèdent directement à l'emploi ou à une formation qualifiante, le plus souvent en alternance.

En 2021, 44 jeunes ont été accompagnés sur le site de Vienne dont 25 résidant sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. 67% des jeunes ayant terminé leurs parcours en 2021 sont sortis sur des solutions d'emploi, de formation qualifiante ou de services civiques.

En Isère, l'E2C est une association départementale composée de 3 sites : Grenoble, Voiron et Vienne. Le site de Vienne existe depuis 2011 et compte 4 salariés formateurs et référents qui accompagnent les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle et une coordinatrice mutualisée avec le site de Voiron.

L'Agglo a favorisé l'installation de l'E2C sur le territoire et soutien son action depuis le début. La convention arrivant à échéance à la fin de l'année je vous propose de la reconduire à l'identique, pour 3 ans pour un montant annuel de 30 000€. »

Christophe CHARLES : « je veux juste témoigner en tant que vice-président du Département de l'Isère en charge de l'insertion. L'Ecole de la Deuxième Chance est une structure que je connais bien, j'ai eu l'occasion de les rencontrer à plusieurs reprises, et actuellement au niveau du Département l'Isère nous les finançons également. On est en train d'élaborer notre PDIE (Plan Départemental de l'Insertion et de l'Emploi) et il y a bien une action dans le cadre de l'axe emploi qui figure dans ce PDIE, il sera présenté en séance publique la semaine prochaine. »

Thierry KOVACS : « Merci de cette information Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la convention triennale 2023-2025

**APPROUVE** le versement d'une subvention 30 000€ annuel soit 90 000€ pour la période 2023-2025.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

#### 20 COHESION SOCIALE : Emploi Insertion PLIE : demande de subvention FSE + pour 2022 – 2023

Charles TODARO : « Vienne Condrieu Agglomération bénéficie de Fonds Social Européen dans le cadre du Plan Local Insertion et Emploi (PLIE) depuis 2010 afin de mettre en œuvre son plan d'actions.

Ce plan d'action comprend la référence de parcours composée de 5,5 Equivalent Temps Plein porté par un prestataire ALYNEA, une chargée de mission emplois – entreprises portée par OSEZ GROUPE, des actions collectives permettant de répondre à certaines problématiques rencontrées par les demandeurs d'emploi et des aides financières individuelles afin de faciliter la reprise d'activité des personnes accompagnées.

Ce plan d'actions est cofinancé par l'Agglo, les Départements de l'Isère et du Rhône et l'Etat sur des crédits Politique de la Ville.

Dans le cadre de la nouvelle programmation européenne 2021–2027 du FSE +, l'Agglo pourra continuer à percevoir du FSE + à hauteur de 40% (contre 50% sur la programmation précédente) des dépenses engagées. Le montant prévisionnel du Pan d'action pour 2022-2023 s'élève à 1 101 250€ dont 440 500€ demandé au FSE (40%).

Afin de maintenir le plan d'actions à destination des demandeurs d'emploi les plus en difficulté du territoire il est donc proposé de répondre à l'appel à projet de la DREETS cellule FSE en déposant une demande de subvention pour la période 2022 – 2023. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le dépôt de la demande subvention FSE + pour 2022–2023 pour un montant prévisionnel de 440 500€,

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

21 COHESION SOCIALE : Plan Local de Santé 2021-2027 - Axe 4 « Une agglomération attentive aux déterminants environnementaux de la santé »

Evelyne ZIBOURA : « Le Conseil Communautaire du 28 septembre 2021 a délibéré sur le choix des actions déclinées sur les trois premiers axes du Plan Local de Santé.

Il a également décidé que pour l'axe 4 « Une Agglo attentive aux déterminants environnementaux de la santé », les actions seraient celles du Plan de Mobilité, du Plan Local de l'Habitat et du Plan Climat Air Energie Territorial, qui ont un impact positif sur la santé des habitants du territoire.

L'objet de la délibération de ce jour est de préciser l'ensemble des actions ciblées du Plan de Mobilité, du Plan Local de l'Habitat et du Plan Climat Air Energie Territorial et d'ajouter certaines actions de la Stratégie Agricole et du Plan de Lutte contre l'Ambroisie et la campagne de prévention sur le moustique tigre.

L'ensemble de ces actions répondent aux objectifs suivants,

- L'amélioration de la qualité de l'air ;
- La réduction des nuisances sonores ;
- L'adaptation au réchauffement climatique ;
- La végétalisation des espaces urbains ;
- La promotion de l'activité physique et des mobilités actives ;
- L'accompagnement au changement des habitudes alimentaires ;
- La sensibilisation des habitants.

L'annexe, qui est jointe à cette délibération, présente l'ensemble des actions de l'axe 4.

Le détail de ces actions est donné sous la forme du codage des fiches actions détaillées dans les documents de référence. »

Thierry KOVACS : « En tout cas ceux qui ont de bonnes habitudes ne sont pas obligés d'en changer, au niveau des habitudes alimentaires.

Sous réserve bien évidemment que le PDM soit adopté tout à l'heure.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la mise en place de l'axe 4 du Plan Local de Santé de Vienne Condrieu Agglomération, selon les actions présentées en annexes.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

22 ASSAINISSEMENT : Eaux pluviales : Participation des communes d'Ampuis, Trèves et Vienne aux travaux d'eaux pluviales

Alain CLERC : « La délibération qui suit a pour but de fixer les modalités de participation des communes d'Ampuis, de Trèves et de Vienne aux travaux d'eaux pluviales qui vont être réalisés sur leurs territoires.

En effet, comme vous le savez, lorsque l'Agglo réalise des travaux d'eaux pluviales, il est acté que ces derniers font l'objet d'une prise en charge à 50/50 entre la commune sur laquelle sont réalisés les travaux et l'Agglo.

Les travaux concernés sont les suivants :

- Sur la commune d'Ampuis :

- o Extension et réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue du Lacat pour un montant de 72 000 € HT,

o Mise en séparatif et extension du réseau d'eaux pluviales rue de la Brocarde pour un montant de 10 000 € HT,

- Sur la commune de Vienne : création d'un réseau d'eaux pluviales chemin de la Gravière – ZI Leveau pour un montant de 112 567 € HT ;

- Sur la commune de Trèves : modification du réseau en amont du bassin d'eaux pluviales de Malroche pour un montant de 18 000 € HT.

Je vous précise également, que les communes d'Ampuis, de Trèves et de Vienne ont été associées et ont donné leur accord.

Dans ces conditions je vous propose d'approuver la sollicitation de ces communes pour une participation correspondant à 50 % de ces coûts soit :

- Pour la commune d'Ampuis :
  - o 36 000 € pour les travaux rue du Lacat
  - o 5 000 € pour les travaux rue de la Brocarde
- Pour la commune de Vienne : 56 263 €
- Pour la commune de Trèves : 9 000 €

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**SOLLICITE** le versement d'une subvention d'équipement, correspondant à 50% du coût net estimé de chaque opération, par les communes suivantes :

- Ampuis :
  - o 36 000 € pour l'extension et la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue du Lacat,
  - o 5 000 € pour la mise en séparatif et l'extension du réseau d'eaux pluviales rue de la Brocarde,
- Vienne : 56 283,50 € pour la création d'un réseau d'eaux pluviales chemin de la Gravière – ZI Leveau,
- Trèves : 9 000 € pour la modification du réseau en amont du bassin d'eaux pluviales de Malroche,

**DIT** que la recette correspondante est inscrite au budget général de Vienne Condrieu Agglomération article 13241, fonction 811, service Assainissement (systèmes d'assainissement), antenne 4450 (eaux pluviales).

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

## 23 EAU POTABLE : Modalités de dissolution du syndicat des eaux de Gerbey-Bourrassonnes

Max KECHICHIAN : « Je vous rappelle que le syndicat de Gerbey se compose actuellement de 2 membres, Entre Bièvre et Rhône (EBER), et Vienne Condrieu Agglomération, depuis la prise de compétence eau début 2020.

La dissolution du Syndicat des eaux de Gerbey-Bourrassonnes est prévue pour le 31 décembre 2022, et fait suite à la dissolution du Syndicat des eaux de Chonas Saint Clair Saint Prim qui a eu lieu l'année dernière.

Il convient maintenant de définir les conditions financières et patrimoniales de liquidation du syndicat, dont les principes sont les mêmes que ceux qui avaient été pris pour le SIE de Chonas.

Je ne vais pas redétailler tout ce qui figure dans la délibération, mais reprendre les principaux points :

- Concernant le personnel : seule une secrétaire de mairie était mise à disposition du syndicat, cette dernière devant faire valoir ses droits à la retraite, la question de la reprise du personnel ne se pose pas.

- Chaque collectivité reprend les biens situés sur son territoire. Il en résulte donc que Vienne Condrieu Agglomération va récupérer la propriété du captage de Gerbey, situé à Chonas, ce qui signifie que Vienne Condrieu Agglomération :

- o Prendra la suite du Syndicat concernant la réalisation des travaux de réhabilitation du captage,
- o Reprendra les emprunts souscrits par le Syndicat pour la réalisation du captage.

- L'ensemble des emprunts seront ainsi repris par Vienne Condrieu Agglomération, et feront l'objet d'une convention de refacturation à EBER en fonction d'une clef de répartition au prorata du linéaire de réseaux.

- Les biens mobiliers (essentiellement des mobiliers de bureau et des ordinateurs) sont repris par EBER.

- Des clés de répartition permettront de partager les emprunts, les subventions, le solde du résultat.

- Le contrat de DSP conclu avec la société Suez fera l'objet d'un avenant tripartite qui va jusque fin 2023 et ensuite je poserai la question si on continue en DSP ou si on prend en régie.

Je vous invite à approuver ces conditions de dissolution. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? oui Alain ORENGIA. ».

Alain ORENGIA : « Reventin était avant sur Gerbey-Bourrassonnes donc est-ce que ce changement génère des modifications pour les utilisateurs ? Est-ce qu'on peut avoir la garantie de leur annoncer que tout ça c'est de l'administratif prévu et que rien ne va changer au niveau de la facturation ? ».

Max KECHICHIAN : « Jusqu'à la fin de l'année 2023 rien ne changera, SUEZ ayant toujours la DSP, ils factureront pareil »

Thierry KOVACS : « Après les tarifs rien n'est figé mais en tout il n'y a pas de changement lié à cette opération.

Monsieur BOUR une précision. »

Claude BOUR : « Je voudrais juste souligner l'excellente collaboration que nous avons avec EBER sur ces questions. Aussi bien les élus que les services travaillent de concert. C'est le cas à la fois avec EBER et Bièvre Isère.

La ressource en eau, c'est un bien qui est précieux et qui n'appartient à personne, qui nous est commun et que nous savons gérer en collaboration. Nous nous vendrons de l'eau durablement dans un sens comme dans l'autre, et je voulais juste souligner l'excellent état d'esprit et la collaboration qui règne avec nos intercommunalités voisines, fondamentale pour l'avenir. ».

Thierry KOVACS : « Merci. D'autres questions ? Interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la dissolution du Syndicat des eaux de Gerbey Bourrassonnes au 31 décembre 2022,

**APPROUVE** les principes proposés au titre des conditions financières et patrimoniales de dissolution,

**SOLLICITE** le Préfet de l'Isère pour dissoudre le SIE de Gerbey Bourrassonnes au 31 décembre 2022,

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

24 ENVIRONNEMENT : Déchets ménagers : Convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Concédé (AOTDC) avec la CNR pour la déchèterie d'Ampuis

Jean TISSOT : « L'Agglo dispose de 5 déchèteries dont une à Ampuis qui est située sur un terrain de la CNR. La convention d'occupation arrive à son terme. Aussi, il vous est proposé de renouveler cette convention et de

l'étendre en superficie pour tenir compte de la demande de terrain supplémentaire qui permettra d'assurer l'extension de celle-ci et améliorer la fluidité de circulation. On demande 926 m<sup>2</sup> de plus.

Vous avez pu prendre connaissance des détails dans le projet de délibération. »

Thierry KOVACS : « On peut également souligner les excellentes relations que nous avons avec la CNR.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les démarches et à signer avec la CNR la nouvelle convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine concédé concernant le terrain de la déchèterie d'Ampuis, selon le projet joint à la présente délibération, et tous documents afférents à la présente délibération.

## 25 TRANSPORT ET MOBILITES : Arrêt du projet du Plan de Mobilité (P.D.M)

Nicolas HYVERNAT : « Nous n'avons pas pu aller au bout de la délibération, le 27 septembre dernier, à cause d'une erreur technique vous n'aviez pas reçu toutes les pages, donc je pense que vous avez tous reçus et lus l'intégralité des 262 pages du PDM, les 93 pages de l'évaluation environnementale stratégique, les 7 pages de l'annexe accessibilité donc un total de 362 pages. J'ai vérifié et la totalité des pages étaient présentes donc on va pouvoir procéder à cette délibération.

Je vous avais fait en détail une présentation, il y avait un PowerPoint de 11 pages, on l'avait vu en détail donc je vous propose qu'on aille un peu plus vite et que je le fasse de manière plus succincte. Vu que vous avez déjà eu cette présentation en septembre ce serait du temps de perdu pour tout le monde.

Je vais juste reprendre quelques détails, des points clés de l'explication de ce PDM car cela le mérite.

On avait un premier plan de déplacement urbain en 2003, il avait été ensuite révisé le 13 décembre 2012.

Compte tenu de la création de Vienne Condrieu Agglomération au 1er janvier 2018, il convenait de procéder à l'actualisation de ce document de programmation.

Aussi, par délibération en date du 15 Mai 2019, Vienne Condrieu Agglomération a décidé de redéfinir son Plan de Mobilité (PDM).

La réécriture de ce document de planification des mobilités s'est faite de manière concertée avec la mise en place à partir de Novembre 2021, de Comités Techniques et de Comités de Pilotage, au sein desquels les acteurs concernés par les problématiques de déplacements sur le territoire (communes, partenaires institutionnels, représentants du monde économique et de la société civile) ont été largement associés.

L'élaboration du PDM a reposé sur plusieurs étapes de travail :

- La réalisation du diagnostic du PDU 2012-2017
- L'analyse de la demande et de l'offre de mobilité du territoire
- La définition des enjeux du PDM
- La définition du programme d'actions du PDM.

A partir des éléments du diagnostic et dans le cadre de la démarche commune et concertée avec l'élaboration du PLH et du PCAET, 4 enjeux forts et transversaux ont été retenus :

- S'engager durablement dans la réduction des émissions des polluants et GES pour préserver la santé et le cadre de vie
- Construire un territoire attractif et accessible
- Assurer le lien entre urbanisme et politique de mobilité
- Tendre vers une gouvernance partenariale et une communication efficace.

A partir de ces enjeux stratégiques, un programme d'actions composé de 40 fiches-actions a été arrêté.

Ce projet de PDM sera soumis pour avis aux personnes publiques. Le projet de PDM, auquel seront annexés les avis des personnes publiques associées, fera ensuite l'objet d'une enquête publique avant d'être présenté au conseil communautaire en vue de son approbation. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Oui, Madame ROUX. »

Dominique ROUX : « Il s'agit d'une explication de vote.

D'abord saluer l'important travail fait (atmoterra, les services de l'Agglo, les Vice-Présidents et membres des commissions) pour élaborer ce plan, tant au niveau du diagnostic que sur l'exercice de concertation et cohérence dans la démarche des 3P. Et si on ne peut qu'être d'accord sur les intentions et propositions de travail de ce plan il nous a semblé cependant qu'à la lumière des événements qui sont venus percutés nos vies ces deux dernières années, il aurait été souhaitable d'intégrer l'accélération des tendances que ces événements ont fait naître.

Ainsi, la crise Covid qui a bouleversé le monde du travail avec le développement généralisé du télétravail, la remise en question des formes d'habitat pour bénéficier d'un extérieur, la remise en question même de la notion travail avec des changements d'orientation vers des métiers moins contraignants ayant pour conséquence de vastes pans d'activités sans ressource de main d'œuvre et créant de fortes tensions dans des métiers délaissés, est vecteur de bouleversements qu'il eut été nécessaire d'intégrer dans les scénarios d'évolution à 5 et 10 ans.

Il en est de même avec la guerre en Ukraine qui a bouleversé l'économie de l'énergie en faisant exploser les prix. Il est probable que la voiture qui reste le moyen privilégié dans les scénarios envisagés soit plus vite délaissée par nécessité économique - prix des carburants, voitures électriques trop chères etc...obligeant probablement un bon nombre de gens au revenus modestes à se passer de ce mode de déplacement.

Ainsi la prise en compte des modifications de comportement induits par ces événements imprévisibles semble nécessaire et au-delà de ces accidents de l'actualité les comportements changent très vite, il serait utile de réagir et anticiper en créant des infrastructures permettant d'inclure davantage la circulation des modes doux tels que vélo, trottinette, gyropode, etc...et leur stationnement, l'utilisation de ces modes semblant aller plus vite que ce qu'envisage le plan.

Enfin prendre en compte la nécessité d'une forte réduction de la circulation automobile, générée soit par la contrainte économique, soit par l'augmentation de la pollution qui entraîne une forte dégradation de la santé des plus fragiles.

Nous regrettons donc la non prise en compte de ces éléments majeurs qui vont de façon inéluctable modifier les comportements et du coup rendre caduques certaines recommandations préconisées dans ce plan.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons. »

Nicolas HYVERNAT : « Je prends note de tout ceci et sur la partie Covid, sur la partie carburant ces dernières années ont été effectivement imprévisibles comme vous l'avez souligné. C'est des choses qui ne sont pas forcément visibles sur un PDM. C'est un document stratégique à longue portée, sur une longue durée. Le précédent, le PDU, c'était 2003 en révision 2012.

Je pense qu'il ne faut pas écarter le fait que des choses vont être prises en compte sur ces 2 dernières années. Le dernier Conseil on a délibéré sur l'acquisition de cars rétrofités hydrogène, c'est bien la preuve qu'aujourd'hui l'agglomération prend en compte ces changements notamment au niveau du carburant. Par contre ça ne sera pas forcément visible au niveau d'un document stratégique de cette ampleur. »

Thierry KOVACS : « Quand je parcours le PDM et vous avez le volet A « S'engager durablement dans la réduction des émissions proposées » : la santé, le cadre de vie avec toutes une déclinaison d'actions, il me semble qu'on répond à ce que vous avez indiqué. Et si vous en faites de même sur l'ensemble des volets de ce plan, vous dites on est d'accord sur les intentions mais chaque intention est déclinée par des actions pour atteindre ces intentions.

On n'a pas la même lecture des actions car on a 3 documents, PDM, PCAET et PLH qui vont vraiment dans le sens de ce que vous dites, en tout c'est la lecture qu'on en a. C'est un immense travail qui a été fait avec l'ensemble des maires mais aussi l'ensemble des conseillers municipaux des communes qui ont participé aux travaux dans

les différentes commissions. Avec des services qui nous ont accompagné, avec des partenaires qui nous ont accompagné, avec le monde associatif aussi.

Je ne voudrais pas qu'on réduise l'immense travail et l'immense projection qui a été faite par les acteurs justement pour répondre aux enjeux qui sont posés à la fois par la crise Covid, à la fois par le dérèglement et le réchauffement climatique puis par cette crise de l'énergie. Au contraire, je trouve, que même si c'était des événements imprévisibles, leurs conséquences sont prises en compte dans les 3 documents.

Donc c'est le dernier que nous sommes appelés à voter ce soir.

Je ne partage pas tout à fait cette lecture mais je comprends en même temps que c'est difficile parfois de reconnaître que les gens ont bien travaillé donc on préfère dire tout va bien, oui mais...Et oui mais, il manque telle chose. Je retiens quand même tout ce qui a de positif dans tout ce qui a été construit à travers cette démarche saluée par l'Etat et les différents partenaires.

Mais j'entends cette position du oui mais... »

Alain ORENGIA : « Dans le même esprit vous comprendrez que la commune de Reventin Vaugris regarde ce que va subir son environnement, au travers d'un projet qui est maintenu là où on considère que ce n'est pas sa place.

Nous nous abstiendrons effectivement sur le vote même si toutes les orientations choisies vont dans le sens qui est souhaitable mais pas assez vite, et encore une fois trop de cas concrets viennent contredire complètement ces belles orientations. »

Thierry KOVACS : « Monsieur ORENGIA cela dépend de quel point de vue on se place. Pour les viennois qui ont tous les jours ces embouteillages liés à des communes qui ont augmentées de 40 à 60% leur population en délivrant des permis de construire pendant des décennies alors que la population à Vienne n'a pas augmenté.

Les viennois respirent tous les jours les gaz d'échappement de ces populations qui traversent la ville pour rejoindre Lyon donc ça dépend vraiment de quel côté on se place.

Les aménagements que vous pointez du doigt vont réduire le nombre de véhicules dans la montée des Grands Pavés qui est extrêmement accidentogène. Ça va également soulager la traversée d'Ampuis pour sa population et sécuriser l'échangeur de Vernay. La circulation s'en trouvera fluidifiée sur un linéaire beaucoup plus important que celui que vous citez. L'échangeur ne va modifier le nombre de voitures qui vont circuler à cet endroit car elles passent aujourd'hui mais elles passent autrement. C'est les droits à construire que certains accorderont qui augmenteront le nombre de voitures ce n'est pas l'infrastructure qui augmente le nombre de voitures.

La réalité c'est que des permis de construire ont été délivrés en quantité, y compris d'ailleurs à proximité immédiate de l'autoroute et de l'échangeur après que celui-ci a été construit. Mais ceux qui se soucient de la qualité de l'air pour le lotissement en question, auraient dû réfléchir quand ils ont accordé un permis de construire à côté d'une autoroute fréquentée par des dizaines de milliers de véhicules. Et les études montrent que les habitants de ce lotissement avec l'aménagement auront sur le plan de la pollution et du bruit, moins de bruit demain qu'ils n'en ont aujourd'hui.

Après on n'est pas d'accord et c'est le seul point qui nous divise donc on ne va pas se fâcher pour ça. Mais selon le prisme ou l'angle que l'on prend on n'a pas la même lecture et je considère que cet aménagement contribue à l'amélioration de la qualité de vie, de la qualité environnementale, de la réduction du bruit pour un très grand nombre d'habitants de notre territoire et y compris ceux les plus proches de cet équipement. »

Alain ORENGIA : « Nous partageons ça mais c'est seulement l'emplacement qui pose problème et non pas le principe. C'est se dire qu'aujourd'hui qu'on déplace un problème de circulation des quais de Vienne et d'Ampuis alors que nous avons toujours proposé une solution alternative qui était viable. Mais pour des raisons qu'on ne va redévelopper, l'avenir nous dira si ces raisons sont justifiées ou pas. Ce n'est pas le bon emplacement et ça ne remet pas en cause l'équipement mais c'est l'emplacement qui pose problème. »

Christophe CHARLES : « Dans le prolongement de l'intervention du Président et de mon collègue Vice-Président, je voulais répondre à Madame ROUX. C'est étonnant et assez regrettable que vous ayez toujours un positionnement abstentionniste car on a des politiques importantes et ambitieuses pour notre territoire. On est là pour défendre l'intérêt général, pour défendre nos habitants. Et le travail que nous avons mené dans le cadre de la démarche 3P a été ambitieux, on a travaillé avec beaucoup de partenariat, ça été innovant et je trouve que

c'est dommageable à chaque fois que vous vous absteniez sur des décisions qui sont importantes pour notre territoire. »

Thierry KOVACS : « D'autres questions ? Interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? 3 abstentions. Des non-participations au vote ? Adopté à la majorité et je remercie tous ceux qui ont contribué à cette belle démarche. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (3 abstentions : Erwann BINET, Alain ORENGIA, Dominique ROUX) :**

**ARRETE** le projet de Plan de Mobilité tel qu'annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant :

- à soumettre le projet de Plan de Mobilité pour avis aux personnes publiques.
- à soumettre le projet de Plan de Mobilité à enquête publique
- à signer tous les actes afférents et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

26 VOIRIE ET RESEAUX : Convention de partenariat avec le Département du Rhône : étude de mobilité portant sur le pôle d'équipements de Saint-Romain-en-Gal

Richard BONNEFOUX : « Deux projets concomitants vont attirer davantage de fréquentation sur un périmètre circonscrit autour des différents équipements à l'entrée de Saint Romain en Gal, de part et d'autre de la D502, axe de mobilité majeur qui commande l'accès au pont de Lattre-de-Tassigny :

- dès 2023 la réouverture après agrandissement du stade nautique,
- en 2026 l'ouverture après rénovation du musée et des sites gallo-romains de Saint-Romain-en-Gal, engagée par le Département du Rhône.

Cette fréquentation s'ajoutera bien entendu à celle des établissements scolaires – le lycée Ella Fitzgerald et l'institution Robin – et des installations sportives de l'Agglo.

Afin d'optimiser les différentes liaisons, de favoriser les modes doux (piétons, vélos) et les transports en commun, et de répondre aux problématiques de stationnement, il est proposé une étude spécifique concernant la mobilité sur l'ensemble du secteur. Cette étude permettra d'évaluer les impacts de l'ensemble des projets en termes de circulation et de stationnement, et de bénéficier de préconisations d'amélioration des flux, de diversification des modes d'accès, et d'adaptation éventuelle de la politique de stationnement.

Un accord de principe est donné par le Département du Rhône pour réaliser cette étude conjointement. Je précise que cette étude ne présage pas du financement à venir.

Je vous propose d'approuver ce partenariat sur ce dossier, ainsi que la convention qui en décline les modalités.

A savoir que le coût prévisionnel de l'étude est estimé à 40 000 € HT pour l'Agglo. ».

Thierry KOVACS : « Dans le cadre, j'ose le dire, de notre très bonne relation avec le Conseil Départemental du Rhône.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** le partenariat avec le Département du Rhône pour l'étude de mobilité portant sur le pôle d'équipements publics de Saint Romain-en-Gal, et les termes de la convention jointe à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les démarches et à signer avec le Département du Rhône la convention et tous documents afférents à la présente délibération.

27 VOIRIE ET RESEAUX : Convention de Maîtrise d'ouvrage unique - aménagement de la rue Louis Leydier à Pont Evêque

Richard BONNEFOUX : « Comme vous le savez, une enveloppe budgétaire sur fonds propres du budget voirie permet de réaliser des travaux d'investissement structurants sur la voirie et notamment des aménagements de requalification urbaine de centre bourg.

Une opération de ce type va être conduite à Pont Evêque rue Louis Leydier, entre la place de la mairie et le n°10, pour un montant d'opération hors taxes de 183 308 €.

Comme souvent, l'opération concerne à la fois des compétences de l'Agglo (chaussée, trottoirs, création d'une piste cyclable) et des compétences de la commune comme les végétaux ou le mobilier urbain. Aussi l'ensemble des travaux à conduire constitue une opération à réaliser de manière coordonnée et sous maîtrise d'ouvrage unique.

La commune ayant proposé que l'Agglo lui délègue sa maîtrise d'ouvrage, je vous propose d'approuver ce partenariat sur ce projet, ainsi que la convention jointe en annexe, qui décline les modalités de cette maîtrise d'ouvrage unique. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Pont Evêque pour l'opération d'aménagement d'un tronçon de la rue Louis Leydier à partir de la place de la mairie, et les termes de la convention jointe à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer avec la Commune de Pont Evêque la convention et tous documents afférents à la présente délibération.

28 RESSOURCES HUMAINES : Tableau des effectifs – Actualisation

Claudine PERROT-BERTON : « Cette délibération récurrente porte sur l'actualisation du tableau des effectifs en conséquence des modifications suivantes qui sont :

- Des créations de postes notamment à la direction des équipements sportifs et nautiques où il convient de créer un poste de maître-nageur et 3 postes d'adjoint technique, et à la direction du Cycle de l'eau un poste de technicien.

- La transformation de postes due à la réussite de concours, ce qui est bien, et due à des temps de travail qui ont changé (par exemple passer de 80% à 100%).

- Des modifications pour des promotions internes qui concernent 3 agents, donc on supprime les postes et on en crée des nouveaux.

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE ET MODIFIE** comme suit le tableau des effectifs actualisé résultant des changements explicités :

Créations de postes	
Postes A SUPPRIMER	Postes A CREER
-	1 ETAPS
-	3 adjoints techniques
-	1 technicien

Transformations de postes	
Postes A SUPPRIMER	Postes A CREER
1 adjoint technique TNC 60%	1 auxiliaire de puériculture classe normale TC
1 adjoint technique	1 technicien
1 adjoint administratif	1 technicien
1 ETAPS TNC 80%	1 ETAPS Temps complet

Mise en œuvre des propositions 2022 en matière de promotion interne	
Postes A SUPPRIMER	Postes A CREER
1 agent de maîtrise principal	1 technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe
1 adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 agent de maîtrise
1 adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 agent de maîtrise

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

29 **RESSOURCES HUMAINES** : Contrat d'assurance des risques statutaires – Mandat au CDG38

Claudine PERROT-BERTON : « L'Agglo bénéficie depuis 2008 du contrat groupe d'assurance risques statutaires du Centre de Gestion de l'Isère. Il garantit les collectivités contre les conséquences financières découlant de leurs obligations statutaires par la prise en charge des frais engagés dans le cas de maladies ordinaires, de maladies longue durée et d'accidents de service.

Le groupe SOFAXIS AXA, qui avait été retenu à l'issu de la négociation d'un contrat groupe ouvert par le CDG 38, a résilié le contrat en cours avant son terme soit au 31 décembre 2022.

Donc il est proposé de confier, comme précédemment, au Centre de Gestion de l'Isère la négociation d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une assurance agréée.

Même si on adhère à cette mise en concurrence, Vienne Condrieu Agglomération donnera son accord à la suite pour y adhérer ou pas.

Pour l'instant cette démarche n'engage aucune dépense supplémentaire pour l'établissement public. »

Charles TODARO : « Pourquoi SOFAXI AXA souhaite résilier le contrat ? ».

Claudine PERROT-BERTON : « La résiliation est surtout due par rapport aux risques importants et les assureurs sont très frileux. C'est tout le Département qui est concerné, pas seulement nous. Il y a pas mal d'arrêts de travail, d'accidents du travail et je pense qu'ils n'y retrouvent plus leur compte.

Surtout ils ont arrêté ce contrat avant l'échéance.

Et merci au CDG 38 de s'en préoccuper et de nous trouver un autre assureur rapidement.

C'est 320 employeurs concernés par cet abandon de SOFAXIS AXA »

Thierry KOVACS : « D'autres questions ? Interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**AUTORISE** le Centre de Gestion de l'Isère à lancer une procédure de marché public en vue, le cas échéant, de souscrire pour le compte de Vienne Condrieu Agglomération une ou des conventions d'assurances auprès d'une entreprise agréée,

**PREND ACTE** de sa possibilité d'adhérer au contrat groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, en fonction des taux de cotisation et des garanties négociées,

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

30 ADMINISTRATION GENERALE : Délégation de pouvoirs - Compte rendu de mandat - Information au Conseil Communautaire sur les décisions du Président et la passation de marchés publics

Thierry KOVACS : « Vous avez le compte-rendu de mandat, est-ce que ce rapport appelle de votre part des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** des décisions suivantes :

N°22-63 : Bail précaire avec la RIQ « Régie Inter-Quartiers » de l'Agglomération Viennoise.

N°22-64 : Convention d'occupation précaire du bureau n° 6 de la pépinière d'entreprises sise 23 bis rue Denfert Rochereau à Vienne avec la Société LMAE Création.

N°22-65 : Convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire.

N°22-66 : Convention d'occupation précaire du bureau n° 11 de la pépinière d'entreprises sise 23 bis rue Denfert Rochereau à Vienne avec la Société LA BOUSSOLE MARKETING.

N°22-67 : CHUZELLES – Route de Verdier – travaux extension du réseau public des eaux usées : refacturation des frais de branchement aux riverains.

N°22-68 : Délégation d'exercice du droit de préemption à l'EPORA concernant un bien cadastré BD 17 sis 23 quai Jean Jaurès - lot 3- à VIENNE.

N°22-69 : Délégation d'exercice du droit de préemption à l'EPORA concernant un bien cadastré BD 17 sis 25 quai Jean Jaurès - lot 1 - à VIENNE.

N° 22-70 : Délégation d'exercice du droit de préemption à l'EPORA concernant un bien cadastré BD 17 sis 25 quai Jean Jaurès - lot 5- à VIENNE.

N°22-71 : Délégation d'exercice du droit de préemption à l'EPORA concernant un bien cadastré BD 17 sis 25 quai Jean Jaurès - lot 6- à VIENNE N°22-37 : Convention d'occupation d'un bureau à la Maison des Services Publics à Condrieu – DRFiP « La Direction Régionale des Finances Publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Rhône ».

**PREND ACTE** des décisions suivantes prises dans le cadre de la passation de marchés publics :

M22-082a : accord-cadre multi attributaires à bons de commande conclu avec l'entreprise INTENCITE pour l'étude de polarités commerciales pour un montant maximum de 90 000 € H.T (répartis entre les 3 candidats) sur une durée maximum de 3 ans.

M22-082b : accord-cadre multi attributaires à bons de commande conclu avec l'entreprise LESTOUX ET ASSOCIES pour l'étude de polarités commerciales pour un montant maximum de 90 000 € H.T (répartis entre les 3 candidats) sur une durée maximum de 3 ans.

M22-082c : accord-cadre multi attributaires à bons de commande conclu avec l'entreprise COMMERCITE AID OBERSVATOIRE pour l'étude de polarités commerciales pour un montant maximum de 90 000 € H.T (répartis entre les 3 candidats) sur une durée maximum de 3 ans.

M22-084 : marché conclu avec l'entreprise PROGEO ENVIRONNEMENT pour la mission de MOE liée à la gestion d'eaux pluviales et de ruissellement à Pont-Evêque, St Sorlin de Vienne, Vienne, Les Côtes d'Arey, Lot 1 : La Viallière à Pont-Evêque pour un montant de 30 330 € H.T.

M22-085 : marché conclu avec l'entreprise EAUGIS pour la mission de MOE liée à la gestion d'eaux pluviales et de ruissellement à Pont-Evêque, St Sorlin de Vienne, Vienne, Les Côtes d'Arey, Lot 2 : Le village, route des platières à St Sorlin de Vienne pour un montant de 31 182 € H.T.

M22-086 : marché conclu avec l'entreprise PROGEO ENVIRONNEMENT pour la mission de MOE liée à la gestion d'eaux pluviales et de ruissellement à Pont-Evêque, St Sorlin de Vienne, Vienne, Les Côtes d'Arey, Lot 3 : Combe Gourre à Vienne pour un montant de 28 420 € H.T.

M22-087 : marché conclu avec l'entreprise PROGEO ENVIRONNEMENT pour la mission de MOE liée à la gestion d'eaux pluviales et de ruissellement à Pont-Evêque, St Sorlin de Vienne, Vienne, Les Côtes d'Arey, Lot 4 : La Serve aux Côtes d'Arey pour un montant de 32 255 € H.T.

M22-088 : marché conclu avec l'entreprise MARRON FRERES pour les travaux de réaménagement du rez de chaussée du bâtiment Ellipse, lot 1 : Doublages - Cloisons - Faux-plafond - Peinture pour un montant de 125 625,23 € H.T.

M22-089 : marché conclu avec l'entreprise MENUISERIE BERGANIN pour les travaux de réaménagement du rez de chaussée du bâtiment Ellipse, lot 2 : Menuiseries intérieures bois pour un montant de 44 703,10 € H.T.

M22-090 : marché conclu avec l'entreprise SIAUX pour les travaux de réaménagement du rez de chaussée du bâtiment Ellipse, lot 3 : Sols minces - Carrelage - Faïences pour un montant de 30 133 € H.T.

M22-091 : marché conclu avec l'entreprise MARTIN FRERES pour les travaux de réaménagement du rez de chaussée du bâtiment Ellipse, lot 4 : Chauffage - Plomberie - VMC pour un montant de 68 810 € H.T.

M22-092 : marché conclu avec l'entreprise BEAUX ELECTRICITE pour les travaux de réaménagement du rez de chaussée du bâtiment Ellipse, lot 5 : Electricité pour un montant de 48 737 € H.T.

M22-093 : marché conclu avec l'entreprise LATITUDE pour la modification simplifiée n° 1 du PLU de Vienne pour un montant de 9 100 € H.T.

M22-094 : marché conclu avec l'entreprise DPO CONSULTING SUD EST pour la mission d'accompagnement à la mise en conformité RGPD pour un montant de 20 250 € H.T.

M22-095 : marché conclu avec le CABINET D'ETUDES MERLIN pour la mission de MOE relative au renforcement des réseaux de transit des eaux usées et à la création d'ouvrages de stockage des eaux usées par temps de pluie pour un montant de 275 595 € H.T.

M22-096 : marché conclu avec l'entreprise SMABTP pour la prestation de service d'assurance dommage ouvrage liée à l'opération de modernisation du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à St-Romain-en-Gal (69) pour un montant de 153 342,31 € H.T.

M22-097 : marché conclu avec l'entreprise GINGER BURGEAP pour l'étude de faisabilité relative au dragage du plan d'eau de la base nautique de Condrieu pour un montant de 18 775 € H.T.

"M22-010AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise COMODIS pour le marché bon de commande lié à la fourniture et la livraison d'articles et de produits d'entretien et d'hygiène corporelle, lot 2 (produits d'entretien) pour un montant inchangé (prix nouveaux au BPU).

M21-054AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise GUILLON pour les travaux de modernisation du stade nautique F.Clavery-Bouysson à Saint Romain en Gal, Lot 10: menuiseries intérieures bois pour un montant de 24 486,94 € H.T.

M20-065/AVE2 : Avenant conclu avec le Groupement ATELIER O-S ARCHITECTES / TPF INGENIERIE RHONE-ALPES pour la mission de maîtrise d'œuvre liée à la création d'un parking en ouvrage à l'Espace St Germain à Vienne pour un montant de 12 900 € H.T.

M21-057AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise NAVIC pour les travaux de modernisation du stade nautique F.Clavery-Bouysson à Saint Romain en Gal, Lot 13: équipements de vestiaires pour un montant en moins-value de -3 094,20 € H.T.

M21-049AVE3 : Avenant conclu avec l'entreprise MANREY pour les travaux de modernisation du stade nautique F.Clavery-Bouysson à Saint Romain en Gal, Lot 5 : couverture étanchéité pour un montant de 14 448,14 € H.T.

M21-053 AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise SMC2 pour les travaux de modernisation du stade nautique F.Clavery-Bouysson à Saint Romain en Gal, Lot 9 : toiles textile tendues pour un montant de 2 007 € H.T.

M21-051 AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise METALLERIE DU FOREZ- BLANCHET GROUPE pour les travaux de modernisation du stade nautique F.Clavery-Bouysson à Saint Romain en Gal, Lot 7 : menuiseries extérieures alu pour un montant de 40 374 € H.T.

M21-051 AVE3 : Avenant conclu avec l'entreprise METALLERIE DU FOREZ- BLANCHET GROUPE pour les travaux de modernisation du stade nautique F.Clavery-Bouysson à Saint Romain en Gal, Lot 7 : menuiseries extérieures alu pour un montant de 17 520 € H.T.

M21-014 : Avenant conclu avec le groupement d'entreprises COLLECTIVITES CONSEILS / T FORRAY AVOCAT pour la mission d'assistance en matière technique, juridique et financière permettant le renouvellement d'un contrat de délégation de service public concernant la gestion de la base nautique de Condrieu pour un montant de 2 800 € H.T.

M21-062 AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise LARGIER pour les travaux de modernisation du stade nautique F.Clavery-Bouysson à Saint Romain en Gal, Lot 18 : chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire pour un montant de 40 437,93 € H.T.

M21-063 AVE3 : Avenant conclu avec l'entreprise EUROTECHNOLOGIE pour les travaux de modernisation du stade nautique F.Clavery-Bouysson à Saint Romain en Gal, Lot 19 : traitement d'eau pour un montant de 2 951,86 € H.T.

M21-055 AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise NEBIHU SAS pour les travaux de modernisation du stade nautique F.Clavery-Bouysson à Saint Romain en Gal, Lot 19 : traitement d'eau pour un montant de 8 761,41 € H.T.

M20-150 AVE1 : Avenant conclu avec le groupement d'entreprises SAMBA ARCHITECTURE/GBA ECO/GBA ENERGIES/BOST INGENIERIE/BE URBAN/ ATELIER 16 pour la mission de MOE liée à l'aménagement du site embranché de St Romain en Gal pour un montant de 6 000 € H.T.

M21-022 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise HYDROSTADIUM pour la mission de maîtrise d'œuvre liée à la restauration de la continuité écologique de la Sevenne au droit de la zone industrielle de Leveau pour un montant en moins-value de 4 956 € H.T.

M20-035 AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise PAPREC pour le stockage, transport et tri des emballages, papiers et cartons- Lot n°2 : Tri de la collecte sélective (multi matériaux ou emballages seuls) pour un montant inchangé (révision des prix trimestrielle et non annuelle).

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

Thierry KOVACS : « L'ordre du jour est épuisé. Maryline SILVESTRE a une communication à nous faire. »

Maryline SILVESTRE : « J'en profite que tout le monde soit présent pour faire une petite promotion du questionnaire qui est mis en ligne actuellement par le Conseil de développement sur la question de réduction des déchets de l'économie circulaire.

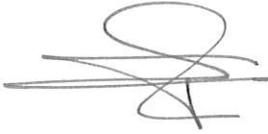
Normalement c'est parvenu dans toutes les mairies, vous avez des questionnaires jusqu'à la fin du mois donc si déjà vous pouvez tous y répondre car nous n'avons pas de réponse sur toutes les communes.

Le but est d'avoir quelque chose de représentatif sur les communes de l'agglomération. Merci. »

Thierry KOVACS : « Donc pensez-y ! Merci et comme de tradition nous vous invitons à partager un petit verre et quelques gourmandises. Et merci aux services et bonne soirée. »

Fin de séance 20h40

Le Président



Thierry KOVACS



La Secrétaire de Séance,



Nicolas HYVERNAT